3. La situation en Somalie

Pendant la période 2016-2017, au titre de la question intitulée « La situation en Somalie », le Conseil de sécurité a tenu 21 séances (dont une de haut niveau[21]), adopté 11 résolutions (dont huit en vertu du Chapitre VII de la Charte) et publié deux déclarations de sa présidence. Treize séances ont été convoquées pour l'adoption d'une résolution, les autres étaient des séances d'information. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les intervenants et les décisions. En mai 2016, le Conseil a dépêché une mission dans la Corne de l'Afrique, y compris en Somalie, pour engager un dialogue avec le Gouvernement fédéral somalien et réaffirmer son soutien au peuple somalien à mesure qu'il progresse sur la voie de la stabilité et de la prospérité[22].

Pendant la période considérée, le Conseil a régulièrement entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général et du Représentant spécial pour la Somalie de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie. Les membres du Conseil se sont penchés sur l'évolution de la situation et les difficultés en Somalie. Ils se sont intéressés en particulier à la question de la nécessité d'un déroulement transparent et crédible des élections présidentielle et parlementaires, à la menace posée par les Chabab et aux risques politiques et sécuritaires que pose la famine due à la grave sécheresse et à la situation humanitaire dans le pays[23]. Le Conseil a également étudié le rôle du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) et de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et les difficultés que ces entités rencontrent dans l'exécution de leur mandat respectif[24]. Au cours des réunions du Conseil, les intervenants ont souligné l'importance de l'appui de la MANUSOM et du BANUS au processus politique, notamment aux missions de bons offices de l'ONU destinées à appuyer le processus de paix et de réconciliation du Gouvernement fédéral[25]. Le Conseil s'est également intéressé aux priorités et activités de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) relatives à l'exécution de son mandat[26]. Par ailleurs, la question de la menace posée par la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes est restée au cœur des débats du Conseil[27].

Au cours de la période considérée, le Conseil a prié instamment la MANUSOM, ainsi que ses partenaires internationaux, d'appuyer le Gouvernement fédéral somalien afin d'appliquer la Stratégie et le Plan d'action nationaux pour prévenir et combattre l'extrémisme violent en vue de renforcer les capacités de la Somalie dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, s'est félicité de la solidité des liens entre la MANUSOM, le BANUS et l'AMISOM et souligné qu'il importait d'instaurer rapidement le dispositif de sécurité nationale, afin de mettre en place des institutions et des forces de sécurité dirigées par les Somaliens[28]. Après le bon déroulement de l'élection présidentielle, le Conseil a publié le 10 février 2017 une déclaration de sa présidence dans laquelle il s'est félicité de la conclusion du processus électoral en Somalie et de l'élection du Président Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo. Il s'est félicité également de la participation et de la représentation accrues du peuple somalien dans le processus électoral, a salué l'aide apportée par la MANUSOM à la tenue des élections et a souligné l'importante contribution des femmes à divers processus. Il a enfin rendu hommage à la contribution de l'AMISOM à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Somalie[29].

---

[21] S/PV.7905. Pour plus d'informations sur le format des séances, voir la section I de la deuxième partie.

[22] Pour plus d'informations, voir la section 36 (Mission du Conseil de sécurité) de la première partie.

[23] Le 9 août 2017, au titre de la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales », le Conseil a publié une déclaration de sa présidence dans laquelle il a exprimé sa profonde préoccupation face à la famine au Nigéria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen (S/PRST/2017/14).

[24] Pour plus d'informations sur la MANUSOM, voir la section II (Missions politiques spéciales) de la dixième partie.

[25] Voir, par exemple, S/PV.7674 p. 17 (Uruguay), p. 18 (Espagne), p. 22 (Nouvelle-Zélande), p. 24 (Malaisie), p. 26 (Angola) et p. 27 (Ukraine).

[26] Voir, par exemple, S/PV.7905 p. 9 (Royaume-Uni), p. 10 (Suède), p. 11 (Éthiopie), p. 12 (Ukraine), p. 14 (Sénégal), p. 15 (Italie), p. 16 (Kazakhstan), p. 17 (Chine), p. 19 (Uruguay), p. 20 (Égypte, États-Unis), p. 22 (Japon), p. 23 (État plurinational de Bolivie), p. 24 (Fédération de Russie) et p. 25 (France).

[27] Voir, par exemple, S/PV.7942 p. 2 (Représentant spécial adjoint du Secrétaire général), p. 14 (Fédération de Russie), p. 19 (Sénégal) et p. 22 (État plurinational de Bolivie, Uruguay).

[28] Résolution 2358 (2017), par. 6, 8 et 15.

[29] S/PRST/2017/3, premier, deuxième, troisième et cinquième paragraphes.

Le mandat de la MANUSOM a été prorogé trois fois pendant la période considérée[30]. Dans sa résolution 2358 (2017), le Conseil a souligné qu'il importait que la MANUSOM soutienne le processus politique, notamment pour ce qui était de soutenir la préparation d'élections suivant le principe « une personne, une voix » en 2021, qui soient participatives, crédibles et transparentes. Il a aussi prié instamment la Mission de fournir des conseils stratégiques à l'appui d'une approche globale de la sécurité[31].

Au cours de la période considérée, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, le Conseil a renouvelé quatre fois l'autorisation qu'il avait accordée aux États membres de l'Union africaine concernant le maintien du déploiement de l'AMISOM. La dernière autorisation courait jusqu'au 31 mai 2018[32]. Du 10 au 29 mai 2017, en application de la résolution 2297 (2016), le Secrétaire général et l'Union africaine ont mené un examen conjoint de l'AMISOM[33]. Dans une lettre datée du 25 juillet 2017, le Secrétaire général a présenté au Conseil ses recommandations sur la façon de s'assurer que l'AMISOM soit configurée de manière à pouvoir appuyer la prochaine phase du renforcement de l'État en Somalie, dans le cadre d'un nouvel ordre politique[34]. Dans sa résolution 2289 (2016), le Conseil a prié l'Union africaine de maintenir le déploiement de l'AMISOM avec un effectif maximal de 22 126 agents en tenue[35]. Par la suite, dans sa résolution 2372 (2017), le Conseil a décidé de réduire à 21 626 agents, au 31 décembre 2017, l'effectif du personnel en tenue de l'AMISOM, qui comprendrait au minimum 1 040 agents de police de la Mission, dont cinq unités de police constituées, cet effectif devant être réduit à 20 626 agents avant le 30 octobre 2018. Dans ce contexte, il a prié le Secrétaire général, en étroite collaboration avec l'Union africaine et le Gouvernement fédéral somalien, de procéder à une évaluation exhaustive de l'AMISOM le 15 avril 2018 au plus tard, l'objectif étant de faire le point sur les activités menées en vue de la transition, notamment en vue du renforcement des institutions de sécurité somaliennes, et de formuler des recommandations quant au transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes[36].

Pendant la période considérée, le Conseil a renouvelé à deux reprises l'embargo sur les armes visant la Somalie, en réaffirmant toutefois qu'il ne s'appliquerait pas aux livraisons d'armes, de munitions ou de matériel militaire ni aux activités de conseil, d'assistance ou de formation destinées exclusivement au développement des Forces nationales de sécurité somaliennes[37]. Dans sa résolution 2317 (2016), le Conseil a décidé que jusqu'au 15 novembre 2017, le gel des avoirs en place ne s'appliquerait pas aux fonds, autres avoirs financiers ou ressources économiques nécessaires à l'acheminement en temps voulu de l'aide humanitaire dont la Somalie a besoin d'urgence par l'ONU, les institutions spécialisées ou programmes des Nations Unies et les autres entités intéressées. Dans sa résolution 2385 (2017), il a prolongé ces mesures jusqu'au 15 novembre 2018[38]. Il a par ailleurs prorogé à deux reprises le mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, jusqu'au 15 décembre 2017 puis jusqu'au 15 décembre 2018[39].

En outre, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, le Conseil a reconduit à deux reprises les autorisations accordées aux États et aux organisations régionales qui coopèrent avec les autorités somaliennes dans la lutte contre la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes, y compris l'autorisation d'utiliser tous moyens nécessaires pour réprimer ces actes[40].

---

[30] Résolutions 2275 (2016), 2346 (2017) et 2358 (2017), par. 1.

[31] Résolution 2358 (2017), par. 3 et 5.

[32] Résolutions 2289 (2016), par. 1, 2297 (2016), par. 4, 2355 (2017), par. 1 et 2372 (2017), par. 5.

[33] Résolution 2297 (2016), par. 24.

[34] S/2017/653.

[35] Résolution 2289 (2016), par. 1.

[36] Résolution 2372 (2017), par. 5 et 23.

[37] Résolutions 2317 (2016), par. 1 et 2, et 2385 (2017), par. 1 et 2. Pour plus d'informations sur les sanctions concernant la Somalie, voir la section III (Mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée, prises en vertu de l'Article 41 de la Charte) de la septième partie.

[38] Résolutions 2317 (2016), par. 28, et 2385 (2017), par. 33.

[39] Résolutions 2317 (2016), par. 38, et 2385 (2017), par. 46. Pour plus d'informations sur le Groupe de contrôle, voir la section I (Comités) de la neuvième partie.

[40] Résolutions 2316 (2016), par. 14, et 2383 (2017), par. 14. Voir aussi les résolutions 1846 (2008), par. 10, et 2246 (2015), par. 14.

Séances : la situation en Somalie

Séance et date	*Question subsidiaire*	*Autres documents*	*Invitations adressées au titre de l'article 37*	*Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations*	*Intervenants*	*Décision et vote (pour-contre-abstentions)*
S/PV.7614 28 janvier 2016	Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2016/27)		Somalie	Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), Représentant spécial pour la Somalie de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM)	Tous les invités (art. 39)	
S/PV.7626 18 février 2016	Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée		Somalie		14 membres du Conseil[a]	
S/PV.7655 24 mars 2016	Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2016/27)	Projet de résolution présenté par 12 membres du Conseil[b] (S/2016/273)	Somalie			Résolution 2275 (2016) 15-0-0
S/PV.7674 19 avril 2016			Somalie	Représentant spécial du Secrétaire général, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies	Tous les membres du Conseil, tous les invités[c]	
S/PV.7700 27 mai 2016		Projet de résolution présenté par le Royaume-Uni (S/2016/484)	Somalie			Résolution 2289 (2016) 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte)
S/PV.7731 7 juillet 2016	Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2016/430)	Projet de résolution présenté par huit membres du Conseil[d] (S/2016/591)	Somalie		Trois membres du Conseil (Chine, Égypte, Royaume-Uni)	Résolution 2297 (2016) 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte)

Séance et date	*Question subsidiaire*	*Autres documents*	*Invitations adressées au titre de l'article 37*	*Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations*	*Intervenants*	*Décision et vote (pour-contre-abstentions)*
S/PV.7755 19 août 2016						S/PRST/2016/13
S/PV.7778 27 septembre 2016	Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2016/763)		Somalie	Représentant spécial du Secrétaire général, Représentant spécial pour la Somalie de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie	Un membre du Conseil (Uruguay), tous les invités[e]	
S/PV.7805 9 novembre 2016	Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes (S/2016/843)	Projet de résolution présenté par neuf membres du Conseil[f] (S/2016/939)	Somalie		Somalie	Résolution 2316 (2016) 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte)
S/PV.7807 10 novembre 2016	Lettre datée du 7 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée (S/2016/919) Lettre datée du 7 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée (S/2016/920)	Projet de résolution présenté par le Royaume-Uni (S/2016/946)	Djibouti, Érythrée, Somalie		Sept membres du Conseil[g], Djibouti, Érythrée	Résolution 2317 (2016) 10-0-5[h] (adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte)

Séance et date	*Question subsidiaire*	*Autres documents*	*Invitations adressées au titre de l'article 37*	*Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations*	*Intervenants*	*Décision et vote (pour-contre-abstentions)*
S/PV.7873 27 janvier 2017	Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2017/21)		Somalie	Représentant spécial du Secrétaire général, Représentant spécial pour la Somalie de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, fondatrice et Directrice exécutive de la Fondation Asha Gelle	Deux membres du Conseil (Suède, Uruguay), tous les invités[i]	
S/PV.7881 10 février 2017						S/PRST/2017/3
S/PV.7905 23 mars 2017		Projet de résolution présenté par le Royaume-Uni (S/2017/226)	Somalie	Représentant spécial du Secrétaire général, Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine	Tous les membres du Conseil[j], tous les invités[k]	Résolution 2346 (2017) 15-0-0
S/PV.7925 13 avril 2017	Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée		Djibouti, Érythrée, Somalie		Tous les membres du Conseil[l], Djibouti, Érythrée[m]	
S/PV.7942 17 mai 2017	Lettre datée du 5 mai 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/404) Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2017/408)		Somalie	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la MANUSOM, Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine	Tous les membres du Conseil, tous les invités[n]	
S/PV.7952 26 mai 2017	Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2017/408)	Projet de résolution présenté par le Royaume-Uni (S/2017/452)	Somalie			Résolution 2355 (2017) 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte)
S/PV.7968 14 juin 2017		Projet de résolution présenté par le	Somalie			Résolution 2358 (2017) 15-0-0

Séance et date	*Question subsidiaire*	*Autres documents*	*Invitations adressées au titre de l'article 37*	*Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations*	*Intervenants*	*Décision et vote (pour-contre-abstentions)*
		Royaume-Uni (S/2017/494)				
S/PV.8035 30 août 2017	Lettre datée du 25 juillet 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/653)	Projet de résolution présenté par sept membres du Conseil[o] (S/2017/734)	Somalie		Trois membres du Conseil (Éthiopie, Italie, Royaume-Uni), Somalie	Résolution 2372 (2017) 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte)
S/PV.8046 13 septembre 2017	Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2017/751)		Somalie	Représentant spécial du Secrétaire général, Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine	Un membre du Conseil (Uruguay), tous les invités[p]	
S/PV.8088 7 novembre 2017	Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes (S/2017/859)	Projet de résolution présenté par huit membres du Conseil[q] (S/2017/927)	Somalie		Un membre du Conseil (Fédération de Russie), Somalie	Résolution 2383 (2017) 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte)
S/PV.8099 14 novembre 2017	Lettre datée du 2 novembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée (S/2017/924) Lettre datée du 2 novembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions	Projet de résolution présenté par le Royaume-Uni (S/2017/945)	Djibouti, Érythrée, Somalie		13 membres du Conseil[r], tous les invités[s]	Résolution 2385 (2017) 11-0-4[t] (adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte)

Séance et date	*Question subsidiaire*	*Autres documents*	*Invitations adressées au titre de l'article 37*	*Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations*	*Intervenants*	*Décision et vote (pour-contre-abstentions)*
	751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée (S/2017/925)					

[a] Angola, Chine, Égypte, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Sénégal, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du) (présidence du Conseil de sécurité). Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela s'est également exprimé en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée.
[b] Angola, Égypte, Espagne, États-Unis, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Sénégal, Ukraine et Uruguay.
[c] La Somalie était représentée par son président.
[d] Angola, Espagne, États-Unis, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Ukraine.
[e] La Somalie était représentée par son ministre des affaires étrangères et de la promotion de l'investissement.
[f] Espagne, États-Unis, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Ukraine et Uruguay.
[g] Angola, Chine, Égypte, États-Unis, Fédération de Russie, Royaume-Uni et Venezuela (République bolivarienne du).
[h] *Pour* : Espagne, États-Unis, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Sénégal, Ukraine et Uruguay ; *abstentions* : Angola, Chine, Égypte, Fédération de Russie, Venezuela (République bolivarienne du).
[i] La Somalie était représentée par son ministre des affaires étrangères et de la promotion de l'investissement.
[j] Le Royaume-Uni était représenté par son ministre des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth, l'Éthiopie et la Suède par leur ministre des affaires étrangères, l'Ukraine par son premier vice-ministre des affaires étrangères, le Sénégal par son secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur, l'Italie par son secrétaire d'État adjoint aux affaires étrangères et à la coopération internationale, le Kazakhstan par son représentant permanent auprès de l'Union africaine.
[k] La Somalie était représentée par son président, qui a participé à la séance par visioconférence depuis Nairobi.
[l] Le représentant du Kazakhstan s'est exprimé en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée.
[m] Bien qu'invité au titre de l'article 37, le représentant de la Somalie n'a pas fait de déclaration.
[n] Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la MANUSOM et le Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine ont participé à la séance par visioconférence depuis Mogadiscio.
[o] États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, Suède et Ukraine.
[p] Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la MANUSOM et le Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine ont participé à la séance par visioconférence depuis Mogadiscio.
[q] États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, Suède, Ukraine et Uruguay.
[r] Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, États-Unis, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Italie (présidence du Conseil de sécurité), Kazakhstan, Royaume-Uni, Sénégal, Suède et Uruguay.
[s] L'Érythrée était représentée son ministre des affaires étrangères.
[t] *Pour* : États-Unis, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Ukraine, Uruguay ; *abstentions* : Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Fédération de Russie.

4. La situation au Burundi

Au cours de la période considérée, au titre de la question intitulée « La situation au Burundi », le Conseil de sécurité a tenu huit séances, adopté deux résolutions et publié une déclaration de sa présidence. Le Secrétaire général a participé à une séance. Lors de cinq séances, des intervenants ont été invités au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. Des invitations au titre de l'article 37 ont été adressées au Burundi et à la République-Unie de Tanzanie[41]. En janvier 2016, les membres du Conseil se sont rendus au Burundi pour faire le point de la situation de sécurité, qui avait commencé à se détériorer en décembre 2015[42]. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les intervenants et les décisions.

Pendant la période considérée, les débats du Conseil ont porté sur la situation politique instable au Burundi et sur les graves violations répétées des droits

[41] Pour plus d'informations sur la participation aux séances du Conseil, voir la section VII (Participation) de la deuxième partie.

[42] Pour plus d'informations sur la mission du Conseil au Burundi, voir la section 36 (Mission du Conseil de sécurité) de la première partie.